

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 13 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 6 décembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M FRACHISSE Robert, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : Mme LONGERE Christiane (Briennon)

N°2018/N°182

OBJET : REDEVANCE GENERALE INCITATIVE TARIFS 2019

M. Vice-Président en charge des ordures ménagères, explique que pour l'année 2019 dans la mesure où l'équilibre budgétaire serait trouvé (en tenant compte des excédents reportés malgré une diminution entre 2018 et 2019 en fonctionnement) :

- tout en tenant compte des évolutions de certains coûts tels que les études portées par le SEEDR (adaptation d'un centre de tri pour faire face à l'extension des consignes de tri et réalisation d'un quai de transfert pour les om sur le roannais), de l'impact de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes,
- et en permettant de conduire des investissements visant notamment à contrôler les accès des sites de déchetteries (pour les usagers avec un système de badge qui pourrait être mis en place fin 2019 et pour lutter contre les intrusions et les vols avec la vidéosurveillance) et améliorer l'accueil à la plateforme de déchets verts (enrobés au sol)

La commission préconise un maintien des tarifs :

Participation usager : **64.74€**

Coût au litre du forfait usager : **0.508€**

Coût au litre collecté : **0.0207€**

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le règlement RGI et son annexe financière 2019 (ci annexée) qui prévoit un maintien des tarifs.
- Dit que les recettes seront prévues au budget annexe déchets ménagers.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **20 DEC. 2018**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

07500935202-20181213-N2018-182-DE

Copie certifiée exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018
Affichage : 20/12/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 13 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 6 décembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M FRACHISSE Robert, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : Mme LONGERE Christiane (Briennon)

N°2018/N°183

OBJET : TARIFS 2019 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

M. Vice-Président en charge de l'environnement rappelle que le compte administratif 2017 avait fait apparaître un déficit de 11 559.44 €. Le conseil communautaire avait alors décidé d'ajuster les tarifs afin d'équilibrer le service.

Sur l'année 2018 avec l'application des nouveaux tarifs et le versement d'une subvention de l'Agence de l'Eau, l'équilibre devrait être retrouvé, malgré la réalisation d'un nombre de contrôles moindre que prévu initialement.

Ainsi la commission environnement préconise le maintien des tarifs votés l'an passé.

Type d'installation	Type de contrôle	Coût unitaire
Neuve et à réhabiliter	Contrôle de conception/implantation	120 €
	Contrôle de bonne exécution	80 €
Existante	Contrôle périodique de bon fonctionnement	180 €
	Contrôle de l'existant	180 €
	Diagnostic de mutation (vente)	180 €

PENALITES	
Non respect du contrôle de conception/implantation	240 €
Non respect du contrôle de bonne exécution	160 €
Non respect du diagnostic de l'existant	360 €
Non respect du contrôle périodique de bon fonctionnement	360€

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Maintient les tarifs pour l'année 2019 tels qu'ils figurent ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président de la Communauté de Communes peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181220-N2018-183-DE

07/MSI DOCU/CCOM/DEUR 2018-183 VU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018

Affichage : 20/12/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 13 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 6 décembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 31

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETTE Daniel.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M FRACHISSE Robert, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : Mme LONGERE Christiane (Briennon)

N°2018/N°184

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR ETUDE DE FILIERE ASSAINISSEMENT

M Joël PALLUET, Vice-Président en charge de l'environnement, rappelle que par convention avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Charlieu-Belmont Communauté a pu pré-instruire un certain nombre de dossiers de travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif soit 123 installations réhabilitées pour un total de travaux de 1 304 000 € financés à hauteur de 618 000 € par l'Agence de l'eau. Ces travaux ont répondu aux objectifs de diminution des pollutions et d'amélioration de la qualité environnementale des dispositifs en place sur le territoire.

Néanmoins courant de l'année 2018 l'Agence de l'Eau a suspendu ses aides sans préavis. Ainsi 15 dossiers restent en souffrance avec une étude de filière réalisée à la demande de l'Agence mais sans financement accordé.

Nom	Montant de l'étude	Commune
DELETRE André	480 €	LA GRESLE
AVERSENG Marc	120 €	CHANDON
SEVE Patrick	120 €	CHANDON
SOUANIN HARTMAN Danielle	120 €	CHANDON
DE CHAMBURE Laurent	120 €	CHANDON
SCI DES FONTES	120 €	CHANDON
CHARBILLOT Hervé	450 €	POUILLY

ROUX Jean Michel	624 €	CHARLIEU
MONTILLIER Claude	480 €	LA GRESLE
MARTIN Dominique	480 €	CHARLIEU
JEANROY René	480 €	LA BENISSON DIEU
THELY Alain	480 €	LA GRESLE
MAROZZI Thierry	500 €	BRIENNON
BARDEL Laurent	450 €	CHANDON
SEIGNEUR François	450 €	MARS

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accorde une subvention exceptionnelle aux usagers cités ci-dessus, de 60 % du coût de l'étude de filière sur présentation de l'étude et de la facture acquittée plus 40 % supplémentaire du coût de l'étude si le bénéficiaire effectue les travaux sur présentation de la facture des travaux,
- Délègue au Président le soin de prendre les décisions individuelles après avoir épuisé la voie de recours gracieux auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**1.1. JAN. 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181213-N2018-184-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/01/2019

Affichage : 11/01/2019

07/MES/0003/CCOU/DELIB 2018-184 W

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 13 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 6 décembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M FRACHISSE Robert, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : Mme LONGERE Christiane (Briennon)

N°2018/N°185a

OBJET : TRAITEMENT DES BOUES – TARIF 2019

M Joël PALLUET, Vice-Président en charge de l'environnement, présente les tarifs 2019 de la redevance traitement des boues. Il reprend l'historique de l'évolution des tarifs : une forte baisse en 2015 puis une légère baisse en 2017.

La commission environnement réunie le 27 novembre a fait les constats suivants :

- les seules recettes de l'exercice ne couvrent pas les dépenses
- le renouvellement des STEP sur le territoire va avoir pour effet de générer plus de boues (amélioration du rendement épuratoire) – peut être des investissements futurs seront à prévoir
- la baisse de la consommation d'eau entraîne une diminution des recettes
- il existe toujours un risque potentiel de mauvaise qualité de boue

Plusieurs simulations de tarifs ont été faites, la proposition la plus satisfaisante consiste à définir une part fixe à 10 € et une part variable à 0.195 €/m³

Où cet exposé et après en avoir délibéré avec 27 pour et 5 abstentions, le Conseil Communautaire,

- Réajuste les tarifs de traitement des boues à 10.00 € pour la part fixe et 0.195 € le m³ pour la part variable à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **21 DEC. 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181213-2018-185a-DE

07/MES/DOCS/CLC/VALORGE 2018-185a

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2018

Affichage : 21/12/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 13 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 6 décembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M FRACHISSE Robert, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : Mme LONGERE Christiane (Briennon)

N°2018/N°186

OBJET : RECONDUITE DU MARCHE DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES BOUES POUR UN AN

M Joël PALLUET, Vice-Président en charge de l'environnement, explique que le marché signé le 1^{er} juin 2016 l'a été pour une durée de 2 ans et 7 mois avec reconduction expresse possible de 3 fois un an.

Au terme de cette année, il faut donc prévoir la reconduction du marché pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Ce marché représente un montant annuel de 196 037,90 € HT.

Les prestations du candidat VEOLIA sont conformes aux exigences et aux attentes initiales. La reconduction avait été prévue pour se laisser la marge nécessaire à la réflexion des questions de transfert de la compétence assainissement collectif. Ces questions n'étant actuellement pas tranchées, la reconduction paraît être la meilleure solution.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à reconduire le marché de transport et traitement des boues pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2019 avec l'entreprise VEOLIA.
- Dit que la dépense est prévue au budget annexe traitement des boues.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **20 DEC. 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200036202-20181213-N2018-186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018

Affichage : 20/12/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 13 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 6 décembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETTE Daniel.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M FRACHISSE Robert, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : Mme LONGERE Christiane (Briennon)

N°2018/N°187

OBJET : COMPETENCE GEMAPI – BASSIN VERSANT TEYSSONNE OUDAN MALTAVERNE

M le Président explique que depuis le 1^{er} janvier 2018, Charlieu Belmont Communauté a, par obligation législative, pris pour compétence la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence a été transférée au SYMISOA sur le bassin versant du Sornin et ses affluents, au SYRRTA pour le bassin versant Rhins Rhodon Trambouzan et affluents. Pour le secteur habituellement couvert par la Roannaise de l'eau, notamment sur le volet gestion des milieux aquatiques, il conviendrait également de déléguer le volet prévention des inondations (cela concerne les communes de La Bénisson Dieu et de Briennon) à la Roannaise de l'Eau (compétence 5 dans ses statuts).

Compétence 5 – Défense contre les inondations

Cette compétence comprend **sur les bassins versants du territoire du syndicat** :

- L'exploitation d'ouvrages qui appartiennent aux membres et concourent à la défense contre les inondations liées à des débordements de cours d'eau ;
- La réalisation de travaux hydrauliques pour prévenir ou protéger contre le risque d'inondation sur les cours d'eau dans le cadre de démarches contractuelles de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Transfère également la compétence prévention du risque inondation sur le bassin versant de la Teyssonne Oudan Maltaverne à la Roannaise de l'Eau et s'engage, si des travaux s'avéraient nécessaires, à financer la part d'études et travaux, engagés avec l'accord préalable du conseil communautaire, sur les communes de Briennon et La Bénisson-Dieu.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délégation rendue exécutoire par publication à compter
du... **24 JAN. 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

202-20181213-N2018-187-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2019

Affichage : 24/01/2019

CHM580N2018-1213-2018 187-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 13 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 6 décembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M FRACHISSE Robert, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : Mme LONGERE Christiane (Briennon)

N°2018/N°188

OBJET : PARTICIPATION ROANNAIS AGGLOMERATION PAR ROANNAISE DE L'EAU POUR LA COMMUNE DE COUTOUVRE (BASSIN VERSANT JARNOSSIN) - PROGRAMME 2017 REALISE SUR 2018

M Joël PALLUET, Vice-Président en charge de l'environnement, explique que Roannais Agglomération a transféré sa compétence GEMA à La Roannaise de l'Eau au 1^{er} janvier 2018 et lui demande donc la participation 2017 pour un montant de 18 557 €.

Dépenses estimées

- * action B1.1.1 : Entretien de la végétation → 48 700 € TTC
- * action B1.1.3-1 : Lutte contre les invasives → 22 104 € TTC
- * action B1.1.2 : Mise en défens, abreuvoirs, passerelles bétails ; plantations → 83 963 € TTC
- * action B1.1.3.9 : Réaménagement de la confluence → 23 988 € TTC
- * action B1.1.5.1 : Continuité écologique (ouvrages simples) → 29 850 € TTC
- * action B1.1.3.11 : Etude : Restaurer le lit et les berges du Jarnossin à Nandax/→ 25 320 € TTC
- * action C2 : animation interne du programme Jarnossin → 26 769.92 € TTC

Total dépenses estimées = 384 703.92 €

Recettes estimées

- * action B1.1.1 : Entretien de la végétation → 19 480 € AELB + 7 890 € CG42 = 27 370 €
 - * action B1.1.3-1 : Lutte contre les invasives → 13 262.40 € AELB + 958 € CG42 = 14 220.40 €
 - * action B1.1.2 : Mise en défens, abreuvoirs, passerelles bétails ; plantations → 50 377.80 € + 3 662 € CG42 = 54 040 €
 - * action B1.1.3.9 : Réaménagement de la confluence → 11 994 € AELB + 1 800 € CG42 = 13 794 €
 - * action B1.1.5.1 : Continuité écologique (ouvrages simples) → 14 925 € AELB + 4 119 € CG42 = 19 044 €
-

* action B1.1.3.11 : Etude/ Restaurer le lit et les berges du Jarnossin à Nandax → 12 660 AELB + 1 200 € HT CG42 = 13 860 €

* action C2 : animation interne du programme Jarnossin → 16 061 € AELB

Total recettes attendues = 158 389.40 €

Participation financière estimative : $384\,703.92 - 158\,389.40 \text{ €} = 226\,314.52 \text{ €}$

Participation financière de Roannais Agglomération de 8.2% sur 226 314 € HT sur le programme 2017 soit : 18 557 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Roannais Agglomération ayant transféré sa compétence GEMA à La Roannaise de l'Eau au 1^{er} janvier 2018 demande la participation 2017 à la Roannaise de l'Eau pour un montant de 18 557 €.
- Dit que la recette est prévue au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**20 DEC. 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181213-N2018-188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018

Affichage : 20/12/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 13 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 6 décembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M FRACHISSE Robert, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : Mme LONGERE Christiane (Briennon)

N°2018/N°189

OBJET : PARTICIPATION POUR ROANNAIS AGGLOMERATION DE LA ROANNAISE DE L'EAU POUR LA COMMUNE DE COUTOUVRE (BASSIN VERSANT JARNOSSIN) - PROGRAMME 2018 REALISE SUR 2018 2019

M Joël PALLUET, Vice-Président en charge de l'environnement, explique que Roannais Agglomération a transféré sa compétence GEMA à La Roannaise de l'Eau au 1^{er} janvier 2018 et lui demande donc la participation 2018 pour un montant de 7 392 €.

Dépenses estimées

- * action B1.1.1+ action B1.1.3-1 : Entretien de la végétation+ Lutte contre les invasives → 59 015 €
 - * action B1.1.2 : Mise en défens, abreuvoirs, passerelles bétails ; plantations → 93 972 €
 - * action B1.1.5.1 : Continuité écologique → 5 400 €
 - * action B1.1.3.11 : Restaurer le lit et les berges du Jarnossin à Nandax/ travaux → 58 550 € (sous réserve de la finalité de l'étude)
 - * action C2 : animation interne du programme Jarnossin → 28 000 €
- Total dépenses estimées = 244 937 €

Recettes estimées (sous réserve des montants alloués par le Département via l'appel à partenariat)

- * action B1.1.1+ action B1.1.3-1 : Entretien de la végétation+ Lutte contre les invasives → 23 606 € AELB + 5 340 € CG42 = 28 946 €
 - * action B1.1.2 : Mise en défens, abreuvoirs, passerelles bétails ; plantations → 56 383.20 AELB + 7 524 CG42 = 63 907.20 €
 - * action B1.1.5.1 : Continuité écologique → 2 700 € HT AELB + 450 € CG42 = 3 150 €
 - * action B1.1.3.11 : Restaurer le lit et les berges du Jarnossin à Nandax/ travaux → 35 130 € AELB (sous réserve de la finalité de l'étude) + 6 855 € CG42 = 41 985 € (sous réserve finalité de l'étude)
 - * action C2 : animation interne du programme Jarnossin → 16 800 € AELB
- Total recettes attendues = 154 788.20 €

Participation financière estimative : $2442447 - 154\,788.20 \text{ €} = 90\,148.80 \text{ €}$

Participation financière de Roannais Agglomération de 8.2% sur 90 148.80 € sur le programme 2018
soit : 7 392.20 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Roannais Agglomération ayant transféré sa compétence GEMA à la Roannaise de l'Eau au 1^{er} janvier 2018, demande la participation 2018 à la Roannaise de l'Eau pour un montant de 7 392.20 €
- Dit que la recette est prévue au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **20 DEC 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181213-N2018-189-DE

07/MEI 000/CCON/REL 2018-189

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018

Affichage : 20/12/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 13 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 6 décembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M FRACHISSE Robert, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : Mme LONGERE Christiane (Briennon)

N°2018/N°190

OBJET : ETUDE DE REGULARISATION - DIGUE DU BEZO A CHARLIEU

M. le Vice-Président en charge de l'environnement, informe que plus spécifiquement sur le volet inondation nous avons recensé qu'un seul système d'endiguement au sens du décret de 2015 sur le territoire. IL rappelle que :

- Une digue protège des inondations jusqu'à un certain niveau et tant qu'elle ne se rompt pas
- En cas de rupture, le danger est beaucoup plus fort que celui d'une inondation sans digue (augmentation des vitesses et des flux)
- Les digues en remblai sont très sensibles à la surverse
- La digue du Bézo est à priori en remblais hétérogènes → augmente le risque d'érosion interne (circulation d'eau dans le corps de la digue) qui évolue en brèche
- Avis global de la dernière inspection DREAL (nov 2014) : « la digue du Bézo n'est pas en bon état »

Cette étude de régularisation est une étude obligatoire pour définir l'état de l'ouvrage, les niveaux de protection et sûreté réels, et permettre une décision pour l'avenir de l'ouvrage. Elle sera portée par le SYMISOA. Elle aura les caractéristiques suivantes :

Bureau d'étude agréé obligatoire

Durée : 18 mois minimum (février 2019 à sept 2020)

Instruction étude de danger : 9 mois (DDT pilote)

Contenu :

Bilan des données existantes

Acquisition de connaissances (AMO pour investigations complémentaires)

Analyse des données

Accompagnement dans le choix d'un scénario (analyse multi-critères des scénarios, et chiffrage et financement)

Etude de danger du scénario retenu

Dossier réglementaire et autorisation adm. du SE

Avant-projet détaillé

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etude de régularisation y compris tranche conditionnelle	60 000 €	Département (uniquement sur le volet hydraulique)	2 500 €
		Agence de l'Eau Loire Bretagne (uniquement sur le volet hydraulique)	17 500 €
		Autofinancement (participation CBC au SYMISOA)	40 000 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le principe du financement de l'étude de régularisation de la digue du Bézo portée par le SYMISOA,
- Dit que la dépense à verser au SYMISOA sera inscrite au budget 2019.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du...
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181213-N2018-190-DE

07/ME3/0003/CCO/000/000/000 2018-1301W

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018

Affichage : 20/12/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 13 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 6 décembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETTE Daniel.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M FRACHISSE Robert, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : Mme LONGERE Christiane (Briemont)

N°2018/N°191

OBJET : TARIFICATION ET REGLEMENT 2019 LUDOTHEQUE

Madame la Vice-Présidente en charge des services à la personne présente les modifications du règlement intérieur de la ludothèque intercommunale (article 2) et propose de conserver le tarif unique de 40 € pour une adhésion d'une année et ce par entité.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve les modifications du règlement intérieur annexé à la délibération.
- Valide le tarif unique à 40 € pour une année.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **20 DEC. 2018**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181213-N2018-191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018
Affichage : 20/12/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 13 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 6 décembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M FRACHISSE Robert, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : Mme LONGERE Christiane (Briennon)

N°2018/N°192

OBJET : AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Mme la Vice-Présidente en charge du service à la population, explique qu'un avenant 2018-2019 au contrat enfance jeunesse peut être proposé à la CAF afin de valoriser les temps d'ouverture de la ludothèque suite à une meilleure répartition des plannings des agents. En effet une augmentation de 317 heures d'ouverture de la ludothèque peut être justifiée en 2018 ce qui permettrait de solliciter une augmentation de la Prestation de Service Enfance Jeunesse d'environ 4 000 €.

	2017	Prévisionnel 2018-2019
Nombre d'heures d'ouverture contractualisées	1504 heures	1 821 heures
Temps de travail	2 agents à 31h hebdo	2 agents à 31h hebdo
Dépenses	89 415€	90 000€
Recettes		
Adhésion	2 040€	2 040€
Etat (contrat aidé)	15 000€	/
CAF CEJ	14 400€	18 400€
EPCI	50 855€	62 480€
Reprise sur amortissement	7 120€	7 120€

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à signer un avenant au contrat enfance jeunesse avec la CAF concernant la ludothèque.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **27 DEC. 2018**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181213-N2018-192-DE

07/06/18 DOCC/CCO/DEL B 2018-191 VU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2018

Affichage : 27/12/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 13 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 6 décembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M FRACHISSE Robert, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : Mme LONGERE Christiane (Briennon)

N°2018/N°193

OBJET : CONVENTION PLAN MERCREDI

Mme la Vice-Présidente en charge du service à la population, rappelle que la continuité éducative est au cœur du Plan mercredi. Elle repose sur le lien créé entre les communes, la communauté de communes, les associations, l'Education Nationale et les parents. Mme la Vice-présidente présente le contenu du projet de convention.

La convention plan mercredi vient confirmer l'axe 2 du Projet éducatif global défini pour 2016-2019 : éduquer ensemble en recherchant une complémentarité éducative.

Cette convention est à signer par l'Etat, la CAF, l'Education Nationale, la communauté de communes, les communes et les associations gestionnaires d'accueil de loisirs.

Avec la signature de la convention, le soutien financier de la CAF est renforcé avec une Prestation de Service Ordinaire bonifiée de 0.54€/h à 1€/h pour les heures nouvelles du mercredi, à compter du 01^{er} septembre 2018.

La convention est valable 3 ans.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer la convention Plan Mercredi (ci-jointe).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **27 DEC. 2018**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Bureau de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200033202-20181213-N2018-193-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2018

Affichage : 27/12/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 13 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 6 décembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 31

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M FRACHISSE Robert, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : Mme LONGERE Christiane (Briennon)

N°2018/N°194

OBJET : TARIFICATION 2019 ACCUEIL DE LOISIRS ET REGLEMENT

Madame la Vice-Présidente en charge des services à la population présente le nouveau règlement intérieur de l'accueil de loisirs intercommunal ainsi que les tarifs 2019. Elle propose de ne pas augmenter les tarifs pour 2019.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide le règlement de l'accueil de loisirs ci-joint et la reconduite des tarifs pour une application au 1^{er} janvier 2019.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**20 DEC 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181213-N2018-194-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018

Affichage : 20/12/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 13 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 6 décembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 31

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M FRACHISSE Robert, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : Mme LONGERE Christiane (Briennon)

N°2018/N°195

OBJET : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BELMONT DE LA LOIRE POUR LE TRANSPORT

Mme la Vice-Présidente en charge du service à la population, rappelle que par délibération en date 28 septembre 2018, les nouveaux tarifs ont été votés par la commune de Belmont.

Le montant de la mise à disposition est évalué à :

- Salaire des chauffeurs : salaire brut horaire, CP inclus et charges patronales inclus, en fonction des indices et contrats des chauffeurs
- L'amortissement du car est calculé sur la base suivante :

	23 places	30 places
Jusqu'à 10 000km	0,41 €	0,46€

Pour le carburant, la base de calcul retenue est de :

- 1,50 Euros par litre pour une consommation de 15 litres pour 100 kilomètres pour le bus de 23 places
- 1,50 Euros par litre pour une consommation de 18 litres pour 100 kilomètres pour le bus de 30 places

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à signer la convention de mise à disposition avec la commune de Belmont de la Loire.
- Dit que la dépense est prévue au budget annexe enfance jeunesse.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du... **27 DEC. 2018**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Reception - Ministère de l'Intérieur

164220005202-20181213-N2018-195-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 27/12/2018

Affichage : 27/12/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 13 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 6 décembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 30

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M FRACHISSE Robert, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : Mme LONGERE Christiane (Briennon)

N°2018/N°196

OBJET : ACCUEIL D'UN STAGIAIRE DANS LE CADRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

M le Président explique que dans le cadre des stratégies communes à conduire entre les 6 intercommunalités qui composaient le PETR Roannais Pays de Rhône-Alpes et en s'appuyant sur le programme LEADER, un travail s'est engagé pour formaliser un Projet Alimentaire Territorial. M. René VALORGE a été désigné comme élu en charge de la démarche en mars 2018. Depuis, un travail technique a été réalisé, sur le diagnostic et en réponse à l'organisation politique pressentie. Il reprenait particulièrement les volontés d'agir des élus en vue de rapprocher la consommation et la production agricole locale.

Une première proposition a été soumise à la DRAAF en charge de l'examen des candidatures. Concernant les thématiques abordées, il est demandé d'élargir le champ de la réflexion. Le rapprochement consommation et production n'étant qu'un des aspects de l'alimentation. Il est demandé de travailler également sur les dimensions environnementales, sociales et culturelles.

Le groupe alimentation du programme LEADER a confirmé sa volonté de travailler dans ce sens et notamment en prenant en compte les aspects éducation, lutte contre le gaspillage alimentaire... Afin d'étayer les enjeux mais aussi les actions concrètes à mettre en œuvre dans le domaine social, il est possible de bénéficier du travail d'une stagiaire en Master 2 sur le thème : **Les enjeux d'accessibilité sociale de l'alimentation sur le Roannais / Essai de diagnostic dans le cadre de l'élaboration du projet de PAT du Roannais.**

Charlieu Belmont Communauté est sollicitée pour conventionner directement avec Cécile TERRIEN (étudiante en Master 2 de géographie / politiques territoriales et développement durable) du 15 janvier 2019 au 31 août 2019 maximum.

Les pistes pour ce travail de recherche sont encore à préciser mais pourraient être les suivantes :

1/ Celle d'un état des lieux de l'aide alimentaire sur le périmètre du PAT : L'aide alimentaire ne dit pas tout de la malnutrition ou des difficultés d'accès à l'alimentation sur un territoire. Elle révèle

néanmoins une partie des enjeux en termes de précarité alimentaire et reflète une tendance générale qui peut éclairer les acteurs qui président à l'écriture du PAT. Il s'agirait idéalement de recenser les structures d'aides alimentaires présentes sur le territoire et le nombre de bénéficiaires de ces structures et d'identifier les grandes évolutions (niveau de fréquentation, modalités de l'offre...).

2/ Celle d'une « étude de cas » en matière de démocratie alimentaire sur le territoire : L'idée serait de partir d'une expérience portée par un groupe d'habitants, en matière alimentaire, et visant à reprendre la main sur ses circuits d'approvisionnements. Le choix porterait prioritairement sur une zone rurale pour permettre d'éclairer aussi les contraintes spécifiques que peuvent rencontrer ces secteurs.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Dépenses TTC		Recettes	
Gratification stagiaire	2 200 €	Les 5 autres EPCI Roannais	2 560 €
Frais déplacements, communication, événements...	800 €	Charlieu Belmont Communauté	440 €
Total	3 000 €	Total	3 000 €

Conformément à la « convention de partenariat pour l'animation de démarches supra-communautaires » signée avec l'ensemble des EPCI Roannais, le reste à charge sera financé au prorata de la population.

Des financements autres que les EPCI seront recherchés.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à signer une convention pour l'accueil d'un stagiaire du 15 janvier au 31 août 2019 au plus tard pour étudier les enjeux d'accessibilité sociale de l'alimentation sur le Roannais et réaliser un essai de diagnostic dans le cadre de l'élaboration du projet de PAT du Roannais.
- Dit que les dépenses et les recettes seront prévues au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **20 DEC. 2018**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181213-N2018-196-DE

07/0613002/REC/0018 2018-196

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018

Affichage : 20/12/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 13 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 6 décembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M FRACHISSE Robert, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : Mme LONGERE Christiane (Briennon)

N°2018/N°197

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE POUILLY SOUS CHARLIEU POUR L'ACTION TRANSMISSION REPRISE

M le Vice-Président en charge de l'économie propose de renouveler la convention de mise à disposition de Mme Anne THOMAS afin qu'elle poursuive l'action transmission reprise.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Prolonge la convention de mise à disposition de Mme Anne THOMAS sur le 1^{er} trimestre 2019 (du 1^{er} janvier au 31 mars 2019) avec la commune de Pouilly sous Charlieu avec une amplitude maximum de 14h hebdomadaires.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **11 JAN. 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181213-N2018-197-DE

04/05/2018/11/01/2019/11/01/2019

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/01/2019

Affichage : 11/01/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 13 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 6 décembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 31

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETTE Daniel.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M FRACHISSE Robert, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : Mme LONGERE Christiane (Briennon)

N°2018/N°198

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°5 du budget principal :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
6217	Personnel extérieur affecté	26 000,00 €	6419	Remboursements du rémunérations du personnel	33 000,00 €
64111	Rémunérations personnel titulaire	- 3 000,00 €	74718	Participations Etat emplois insertion	18 000,00 €
64131	Rémunérations personnel non titulaire	15 500,00 €			
6453	Cotisations aux caisses de retraite	12 500,00 €			
Total		51 000,00 €	Total		51 000,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la décision modificative n°5 du budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **- 8 JAN. 2019**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200036202-20181213-N2018-198-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2019

Affichage : 08/01/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 13 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 6 décembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M FRACHISSE Robert, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : Mme LONGERE Christiane (Briennon)

N°2018/N°199

OBJET : ECRITURES DE TRANSFERT DE BUDGET A BUDGET

M le Vice-Président en charge des finances présente les écritures qui sont à transférer de budget à budget.

BUDGET PRINCIPAL

MANDATS

6521-020	Participation 2018 au Budget Enfance Jeunesse	TP CHARLIEU	637 381,04 €
6521-020	Participation 2018 au Budget Piscine Nouvelle	TP CHARLIEU	99 000,00 €
65548-020	Participation 2018 au Budget ADS	TP CHARLIEU	10 001,03 €
6215-811	Personnel affecté.(Nicolas) - Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	13 784,00 €
60622-020	Carburant Kangoo et Dacia 2018 (30%) - Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	348 00 €
61551-020	Entretien Kangoo et Dacia 2018 (30%)- Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	294,00 €
6168-020	Assurances Kangoo et Dacia 2018 (30%)- Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	227 22 €
6225-020	Indemnité Régie Podium - Rbt au Budget Déchets Ménagers	TP CHARLIEU	110,00 €

TITRES

70872-020	Rbt du Budget EJ - Ménage + Séverine - 2017	TP CHARLIEU	9 188,69 €
70872-020	Rbt du Budget DM CHARLIEU - pour personnel affecté (Camille 80%)	TP CHARLIEU	24 224,75 €
70872-020	Rbt du Budget DM CHARLIEU - pour personnel affecté (Thierry G.)	TP CHARLIEU	163,00 €
70872-020	Rbt du Budget SPANC - pour eau et énergie	TP CHARLIEU	250,00 €
70872-020	Rbt du Budget SPANC - pour fournitures adm	TP CHARLIEU	250,00 €
70872-020	Rbt du Budget ADS - eau, énergie	TP CHARLIEU	600,00 €
70872-020	Rbt du Budget ADS - fournitures administratives	TP CHARLIEU	600,00 €
70872-020	Rbt du Budget ADS - frais télécommunication	TP CHARLIEU	500,00 €
70872-020	Rbt du Budget ADS - personnel affecté (Lorène 40%/5 mois)	TP CHARLIEU	5 207,00 €

BUDGET ENFANCE JEUNESSE

MANDATS

6215-01	Frais de ménage (Geneviève+Brigitte+nadia) + Séverine - année 2018 - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	9 188,69 €
---------	---	-------------	------------

TITRES

74751-01	Participation Communautaire 2018	TP CHARLIEU	637 381,04 €
----------	----------------------------------	-------------	--------------

BUDGET SPANC

MANDATS

6061	Fournitures eau et électricité - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	250,00 €
6064	Fournitures administratives - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	250,00 €

TITRES

7087	Rbt du Budget BOUES - pour personnel affecté	TP CHARLIEU	6 892,00 €
7087	Rbt du Budget BOUES - pour eau, énergie	TP CHARLIEU	100,00 €
7087	Rbt du Budget PRINCIPAL - pour carburant, entretien et assurances des véhicules Kangoo et Dacia 2010	TP CHARLIEU	269,22 €
7087	Rbt du Budget PRINCIPAL - Nicolas 0 40 (transfert de compétence eau et assainissement)	TP CHARLIEU	13 784,00 €

BUDGET BOWLES

MANDATS

6061-01	Fournitures eau et électricité - Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	140,00 €
6215-01	Personnel affecté (Nicolas 20%) - Rbt au Budget Spanc	TP CHARLIEU	6 892,00 €

BUDGET DM CHARLIEU

MANDATS

6215-06	Personnel affecté Camille GRANGER sur 2017 (80%) - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	24 224,75 €
6215-01	Personnel affecté Thierry G. - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	163,00 €

TITRES

7087-06	Rbt du Budget PRINCIPAL - Régie Podium	TP CHARLIEU	110,00 €
7087-NA	Rbt du Budget ADS - Personnel affecté (Franck)	TP CHARLIEU	29 859,00 €

BUDGET ADS

MANDATS

6215-01	Personnel affecté - Rbt au Budget DM CHARLIEU	TP CHARLIEU	29 859,00 €
6215-01	Personnel affecté - Rbt au Budget PRINCIPAL	TP CHARLIEU	5 207,00 €
60612-01	Eau, énergie - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	600,00 €
6064-01	Fournitures administratif - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	600,00 €
6262-01	Frais Télécommunication - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	500,00 €

TITRES

74751-01	Participation Communautaire 2018	TP CHARLIEU	10 001,03 €
----------	----------------------------------	-------------	-------------

BUDGET PISCINE NOUVELLE

TITRES

74751-413	Participation Communautaire 2018	TP CHARLIEU	99 000,00 €
-----------	----------------------------------	-------------	-------------

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide les écritures de transfert de budget à budget pour l'année 2018.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**8 JAN. 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VAILLORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181213-N2018-199A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2019

Affichage : 08/01/2019

REPRES DOCCOMMUN 2018-199A-DE-100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 13 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 6 décembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 31

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M FRACHISSE Robert, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : Mme LONGERE Christiane (Briennon)

N°2018/N°200

OBJET : AVENANT N°4 AU CONTRAT D'ASSURANCE PREVOYANCE A ADHESION FACULTATIVE AVEC LA MNT

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée qu'à la demande des collectivités et établissements publics du département, le Centre de gestion a signé en 2013 une convention de contractualisation en prévoyance dont chaque collectivité qui en avait fait la sollicitation, a pu en bénéficier sous forme d'un contrat spécifique d'assurance prévoyance, que nous avons ratifié par délibération du 4 juillet 2013.

Monsieur le Président rappelle également que ce contrat a déjà nécessité trois avenants afin de faire évoluer celui-ci conformément à la nouvelle réglementation et suite au déséquilibre entre cotisations reçues et prestations versées, d'instaurer en 2017 et 2018 une hausse tarifaire.

Nous venons d'être informés de l'approbation d'un avenant n°4 à la convention de participation prévoyance par le Centre de gestion, lors de son conseil d'administration du 18 octobre 2018 ; dont nous pouvons à notre tour bénéficier.

En effet, au titre de la contractualisation, la MNT établit annuellement son rapport de suivi avec obligation de préciser si le contrat demeure ou non en équilibre financier.

Il se trouve que le déséquilibre constaté dès 2015 demeure, nécessitant pour la pérennité du contrat d'adapter celui-ci par avenant.

Une des causes principales mise en avant par la MNT, concerne une évolution lente mais significative des arrêts en maladie ordinaire ; de même leur gravité augmente. Ainsi les prestations versées en 2017 sont supérieures à celles constatées en 2014, 2015 et 2016. Le déséquilibre financier se poursuit, cela est confirmé par le ratio négatif entre les cotisations reçues et les prestations versées. A noter qu'en 2017, il y a eu moins d'ouverture de dossier que précédemment mais les pathologies déclarées antérieurement en entraînent une indemnisation plus longue.

Cela nécessite une réaction rapide. La MNT propose pour réduire ce déséquilibre de procéder à une hausse tarifaire de 5% ; applicable annuellement pour tous les contrats prévoyance (groupe 1, 2 et collectivités de 150 agents et plus) dans la limite du plafonnement prévu par la convention de participation.

Peu d'alternative existe, si ce n'est en pratiquant des hausses tarifaires différenciées selon la taille des employeurs publics, voire éventuellement en minorant le pourcentage du remboursement aux adhérents par évolution de celui-ci (de 95 à 90 %). Ces solutions pouvant être cumulatives.

Pour autant le conseil d'administration du Centre de gestion soucieux d'assurer la pérennité de nos contrats « prévoyance » a préféré opter pour une majoration des cotisations dès l'année prochaine, selon les préconisations de la mutuelle.

Néanmoins pour tenir compte du travail de prospective mené et de l'augmentation du nombre d'adhérents qui peut permettre également de tendre vers l'équilibre souhaité sans pour autant dégrader le côté qualitatif de notre convention, ne s'appliquera qu'une hausse tarifaire de 2,5 % pour l'ensemble des groupes.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'appliquer les préconisations retenues au titre de la convention dans les mêmes formes pour les appliquer en l'état à notre contrat d'assurance prévoyance.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Au vu des arbitrages proposés, tant par la MNT que par les membres du Conseil d'Administration du CDG 42, de retenir une hausse mesurée des tarifications limitée à 2,5 %,
- Valide l'avenant n°4 au contrat de prévoyance proposé par le CDG et la MNT,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**15 JAN. 2019**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VABERGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181213-N2018-200-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2019

Affichage : 15/01/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX HUIT

Le 13 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 6 décembre 2018

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h10), M PALLUET Joël, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M CROZET Yves, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETTE Daniel.

Pouvoirs : M MARTIN Jean-Luc à M THORAL Yves, M POINTET Pierre à M DUBUIS Pascal, Mme LAPALUS Sylvie à M FRACHISSE Robert, Mme DESBOIS Martine à M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc à M VALORGE René, M CROZET Yves à M MATRAY Jean-Luc, Mme CALLSEN Marie-Christine à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : Mme LONGERE Christiane (Briennon)

N°2018/N°201

OBJET : NON-VALEUR BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Vice-Président aux finances présente la demande d'inscription en non-valeur proposée par Mme la Trésorière à hauteur de 80 € concernant la Direction Départementale de l'Equipeement.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide d'admettre en non-valeur 80 € sur la base de l'état ci-annexé.
- Dit que la dépense sera inscrite au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter

du... **22 JAN. 2019**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20181213-N2018-201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2019

Affichage : 22/01/2019

CHARLES DUCLOS/CC/2018-2019-201